

**Commission des Compétitions
SENIORS**

PV n° 13 du 01/12/2016

Animateur : GUIGUEN Jean Charles

Présents : SARDAIN Jean Marie – BOURABIER Patrick – BRANDY Philippe

L'animateur de la commission souhaite la bienvenue à Philippe BRANDY, membre du comté directeur, qui intègre la commission et profite de cet instant pour lui expliquer les règles de fonctionnement de cette dernière.

EVENEMENT :

P.V. n° 12 de la réunion du 24/11/2016 adopté avec la modification suivante :

SOUS-COMMISSION DES COUPES

ORGANISATION DES COUPES

COUPE DES RESERVES (Bernard AUGER)

Le tirage :

* JS SIREUIL (3) – FC SUD CHARENTE (2)

Contrairement à ce qui a été mentionné dans le P.V. N° 2 du 15/09/2016, c'est l'équipe de la JS SIREUIL (2) qui participe à la Coupe des Réserves et non l'équipe 3 du club.

Au cas présent, l'équipe de la JS SIREUIL (2), exempt (D) en coupe des Réserves, est qualifiée en Coupe de la Charente. Elle est remplacée, après tirage au sort, par un exempt C, à savoir AL ST BRICE (2).

Par conséquent, AL ST BRICE (2) recevra FC SUD CHARENTE au troisième tour de la coupe des réserves.

La commission remercie d'ores et déjà les clubs de AL ST BRICE et FC SUD CHARENTE.

~~~~~

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.190-paragraphe 1 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe (art.103-paragraphe b.1 des R.G. de la L.C.O.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

**SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS**

**FORFAIT**

**5<sup>ème</sup> Division (Amende 30 euros)**

Poule D – ENTENTE FOOT 16 (3) du 27/11/2016 (**2<sup>ème</sup> Forfait**)

La commission valide les amendes pour les modifications d'horaires et dates, les feuilles de matchs en retard SENIORS ainsi que les demandes tardives de modifications pour la **Journée 10** des 26/11/2016 et 27/11/2016.

**Courriers/courriels**

- US ETAGNAC, Monsieur Gérard OUVRIER-BONNAZ, du 15/11/2016, pris note,
- ES ELAN CHARENTAIS, Monsieur Sébastien CASSERON du 27/11/2016, pris note,
- ST RUFFEC, Madame Christine BOIREAU, du 19/11/2016, pris note,
- AS AIGRE, Monsieur VALEAU, du 21/11/2016, pris note.

Prochaine réunion : Jeudi 08 Décembre 2016 à 16h30

L'animateur de la commission,  
Jean-Charles GUIGUEN  
Le secrétaire,